

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Réseau de chauffage urbain du sud-ouest lyonnais :
La Métropole de Lyon crée l'un des plus grands réseaux
de chaleur 100% renouvelable de France**

Le développement des réseaux de chaleur, vecteurs d'énergies locales et renouvelables, est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole de Lyon. C'est dans ce cadre-là qu'a été actée la création d'un nouveau réseau de chaleur sur le périmètre des communes d'Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière. À l'occasion du Conseil métropolitain du 29 janvier 2024, les élus ont approuvé la création de ce nouveau réseau par le groupement CORIANCE, nouveau concessionnaire de service public qui construira et exploitera ce réseau.

La Métropole de Lyon porte une politique de transition énergétique ambitieuse avec pour objectif de doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'ici à 2026. Pour cela, la Métropole de Lyon poursuit le développement des réseaux de chauffage urbain sur son territoire, avec l'ambition d'atteindre 200 000 équivalents logements raccordés à un réseau à l'horizon 2026, contre 95 500 en 2021.

À l'heure actuelle, le territoire compte 7 réseaux de chaleur et de froid urbain (Centre Métropole ; Vénissieux ; Vaulx-en-Velin/Grande Île ; Lyon – La Duchère ; La Tour-de-Salvagny ; Givors ; Rillieux-la-Pape).

Après avoir lancé l'extension du réseau de chaleur Centre Métropole à St Priest en décembre dernier et la création d'un réseau de chaud et de froid à la Saulaie à l'été dernier, il était nécessaire de continuer le développement des réseaux en créant un nouveau réseau couvrant le périmètre de trois nouvelles communes : Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière.

L'offre de CORIANCE, retenue ce jour par le conseil métropolitain, présente les points forts suivants :

- un développement ambitieux de ce nouveau réseau : 14 500 équivalents logements, 38km de réseau, environ 140 GWh par année de chaleur livrée,
- un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 100%
- un haut niveau de qualité de service et de continuité du service
- une très bonne intégration architecturale de la future chaufferie qui sera créée dans la zone de la Mouche à Saint-Genis-Laval

- un tarif de la chaleur compétitif pour les usagers et relativement stable par rapport aux cours de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits de raccordements optimisés, permettant d'assurer un prix parmi les plus compétitifs des réseaux de la Métropole
- la récupération optimisée de l'énergie fatale produite par la station d'épuration d'Oullins-Pierre-Bénite.

La durée de la délégation de service public est de 25 ans avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2024. Les travaux débuteront dès 2024 pour une mise en service des premières livraisons de chaleur fin 2025.



Contact presse – Métropole de Lyon

Catherine Lagrange, conseillère presse - Tél. 06 09 77 15 47 clagrange@grandlyon.com

Laetitia Latapy, attachée de presse - Tél. 06 46 18 90 93 llatapy@grandlyon.com